

Délibération du Conseil Municipal du 3 juin 2026



Nomenclature : 7.1
2026/65

L'an deux mille vingt-six, le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 28 mai 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 7

Nombre de conseiller absent excusé : 1

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, FOCKENYOY Marc, LESY Denis, MINET Frédéric, POUILLART Laurent, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, MAPPUS Raphaele, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :

CASTEL Sylvie (pouvoir Renaud ENNIQUE), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir FOCKENYOY Marc), HEURTEAUX Martine (pouvoir DUMORTIER Benjamin), VIAU Gaëlle (pouvoir ROSSIE Perrine), BARETS-WALLE Aline (pouvoir SILVESTRI Antoine), COUSIN Didier (pouvoir COUSIN Didier).

Etait absent excusé : DUMORTIER DANIEL.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N°10 : Budget Ville 2025 : Affectation du résultat

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives à l'affectation du résultat ;

Vu le compte administratif 2025 du budget principal de la Ville, arrêté par le Conseil municipal, ainsi que la concordance constatée avec le compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Considérant les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement

– Résultat cumulé : 1 497 805,87 €

Résultat d'investissement

– Solde cumulé : +132 474,13 €

Considérant que le résultat d'investissement est excédentaire et qu'il n'y a donc pas lieu de couvrir un besoin de financement ;

Considérant qu'il est proposé :

– d'affecter 1 200 000 € en section d'investissement (compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) afin d'ouvrir de nouvelles dépenses d'investissement ;

– de reporter le solde de 297 805,87 € en section de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté) ;

– de reporter le résultat d'investissement excédentaire en section d'investissement (compte 001) ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 conformément aux propositions ci-dessus ;
- de reporter le résultat d'investissement excédentaire au compte 001 ;
- de valider l'affectation du résultat telle que présentée.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Laurent POUILLART



La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.